

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 14 AVRIL 2017 A 14 h 30**

M. Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes du Ternois, souhaite la bienvenue aux Membres présents.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 Mars 2017

M. BRIDOUX soumet à l'approbation des membres le compte rendu de la séance du conseil communautaire du 23 Mars 2017

Les membres approuvent à l'unanimité ce compte rendu.

M. Hervé BRIDOUX, Maire d'Ecoivres est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

M. BRIDOUX précise que les derniers chiffres attendus ont été communiqués tardivement par conséquent des nouveaux documents ont été établis et remis à chacun des délégués.

M. BRIDOUX commente l'état portant sur les dotations et la fiscalité :

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	<u>Prév. BP2017</u>	<u>REEL 2017</u>	<u>Dif.prév./réel</u>
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 166 042 €	636 258 €	-529 784 €
DOTATION DE COMPENSATION	1 335 559 €	1 319 681 €	-15 878 €
	2.501.601 €	1 955 939 €	-545 662 €

M. BRIDOUX souligne une baisse des dotations de – 33% en l'espace de 4 exercices.

La TASCOT (Taxe sur les surfaces commerciales) s'élève à 237 507€, elle est inférieure au produit attendu.

Concernant le FPIC, le taux 2016 a été réinscrit car celui de 2017 n'a pas encore été communiqué par les services fiscaux.

Les éléments fixés par l'Etat (CVAE, IFR, DCRT, FNGIR,...) s'élève à 3 319 544€.

M. BRIDOUX indique que la simulation des services fiscaux établie en octobre 2015 a été effectuée à partir des bases prévisionnelles et des taux 2015.

Les services fiscaux ont transmis l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 intégrant les taux et les bases définitives 2016. M. BRIDOUX les commente aux délégués.

Les taux définitifs sont donc les suivants :

Fiscalité Professionnelle Unique :

Taux de FPU à partir du taux moyen pondéré de CFE (TMP) auquel s'applique les règles de lien de droit commun et dérogatoire.

TMP CFE **2016** : 24,08 %



Taux maximum de CFE : 25,39 %

Compte tenu de l'écart des taux la durée légale d'unification progressive serait de 6 ans.

L'EPCI a la possibilité de délibérer la première année d'application de la FPU pour allonger cette durée (12 ans maxi).

Fiscalité Additionnelle :

Il existe deux possibilités pour la fixation des taux de fiscalité additionnelle la 1ère année :

Simulation 1 :

Le vote des taux se fait à partir des taux moyens pondérés calculés sur le territoire des Communes membres.

Taxes	Taux moyens pondérés des communes membres 2016
TH	26,25%
TFB	16,44%
TFNB	39,36%

En fonction du produit fiscal attendu (4 155 090 €) le coefficient de variation proportionnelle est de 0,316849

Les taux obtenus après application de ce coefficient sont les suivants :

Taxes	Taux calculés
TH	8,32%
TFB	5,21%
TFNB	12,47%

Simulation 2 :

Le vote des taux se fait à partir des moyennes des taux additionnels des EPCI, en fonction du même produit fiscal attendu

Taxes	Taux moyens des EPCI fusionnés 2016
TH	12,90%
TFB	1,46%
TFNB	5,54%

Dans ce cas, la nouvelle intercommunalité peut :

- opter pour l'intégration fiscale immédiate (les taux moyens intercommunaux s'appliquent sur l'ensemble du territoire).

- opter pour l'intégration fiscale progressive sur une période de 2 à 12 ans dès lors que l'écart de taux entre les EPCI préexistants sera supérieur à 20 %.

L'intégration fiscale progressive est possible pour les trois taux.

M. BRIDOUX propose de fixer, pour l'année 2017, les taux suivants et d'opter pour une intégration fiscale progressive de l'ensemble des taux sur une période **de 8 ans** :



Cotisation Foncière des Entreprises	24,08%
Taxe Habitation	12,90%
Taxe Foncière Bâti	1,46%
Taxe Foncière Non Bâti	5,54%

M. BRIDOUX simulations de communes afin de répercussions sont

commente des calcul sur plusieurs démontrer que les minimes.

A la question de M. LOUF qui souhaiterait savoir si ces taux sont ceux de cette année ou dans 8 ans, M. BRIDOUX indique qu'il s'agit des taux dans 8 ans en fin de lissage.

M. BRIDOUX précise qu'il n'y aura que le taux de l'intercommunalité qui va changer sur les ex-Communautés de Communes de l'Auxilois et du Pernois.

A la demande de M. LOUF, Mme PREVOST de la Trésorerie de St Pol indique que les valeurs locatives ont augmenté de 1.004% et que dans l'état 1259 ce coefficient est déjà repris.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition de délibération.

DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE T.E.O.M. 2017

M. BRIDOUX propose de fixer le taux de TEOM à 14,30% conformément aux propositions établies lors du débat d'orientations budgétaires

Bases prévisionnelles = 22.950.540 € x 14.30% = 3.281.927 € de produit prévisionnel 2017.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette proposition.

PROJET DE BUDGETS PRIMITIFS 2017

- **Communauté de Communes du TERNOIS**

En fonction de la baisse des dotations, M. BRIDOUX précise que la présentation de la balance du budget primitif 2017 a été modifiée.

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 24 538 740.69€ et les recettes à 25 595 998.81€, laissant cette section en suréquilibre de 1.057.258,12€ au lieu de 1 606 105.10€ pour tenir compte de la baisse des dotations de 545 662€.

En investissement, les dépenses et les recettes d'investissement en y incluant les restes à réaliser, s'équilibrent à 14 740 088.02€.

Les dépenses totales s'élèvent donc à 39 278 828,71€ et les recettes à 40 336 086,83€ soit un suréquilibre de 1 057 258,12€.

Il commente en détail le budget primitif 2017 de la CC du Ternois.

M. LOUF demande des précisions complémentaires sur les hausses des charges à caractère général en comparaison avec le réalisé n-1 de l'ensemble des ex-Com de Com et également sur les charges de personnel qui sont prévues à hauteur de 6,2 millions d'euros soit une hausse de 1,3 million d'euros. Les dépenses réelles augmenteraient ainsi de 5,3 millions d'euros soit 31%.



M. BRIDOUX répond qu'il est toujours pessimiste dans les prévisions. Lors du compte administratif l'an prochain, nous aurons une idée plus précise de la physionomie du fonctionnement sur 1 an, précisant qu'en matière de budget, la règle de prudence s'impose plus que de coutume. Sur les charges de personnel, la loi NOTRe nous a contraint de conserver l'ensemble du personnel. Nous disposons d'une équipe très motivée, nous comptons sur nos collaborateurs pour avoir des retours positifs. M. BRIDOUX estime en outre que la part du personnel dans le budget global n'est pas trop élevée.

M. BRIDOUX précise que dans la proposition de budget primitif 2017, tous les budgets annexes ont été équilibrés.

Il propose d'accompagner les dépenses d'investissement par un emprunt de 2 millions d'euros sur les 14,7 millions d'euros.

M. TORCHY, Maire de Troisvaux demande quelques précisions sur les crédits prévus à l'opération « Donjon de Bours » pour 1 917 075 €.

M. BRIDOUX précise que cela correspond au rachat et à la réhabilitation du Donjon de Bours ainsi que la maison à proximité pour en faire un lieu d'accueil lié à son histoire. Cette opération a été décidée et engagée par l'ex-Com de Com du Pernois et il appartient donc aujourd'hui à la Com de Com du Ternois de la poursuivre. Les travaux ne seront pas démarrés tant que les fonds européens ne seront pas versés, 880 000€ sont attendus. La décision devrait être connue au début de l'automne prochain.

M. LOUF aurait souhaité avoir davantage de précisions sur les dépenses d'investissement s'élevant à 14,7 millions d'euros comprenant les restes à réaliser, soit au total 30 opérations. Il estime qu'un emprunt de deux millions d'euros n'est peut-être pas nécessaire.

M. BRIDOUX répond que ce serait une erreur de ne pas aller chercher l'emprunt d'autant que nous investissons dans des bâtiments et aussi au regard des taux d'intérêt très bas.

Le détail des opérations pourra être donné à chacun des délégués.

M. BRIDOUX soumet à l'approbation le budget primitif 2017 de la Com de Com du Ternois.

Les délégués approuvent à l'unanimité ce budget primitif 2017.

● **Budget Annexe « Collecte Tri Traitement »**

M. BRIDOUX donne lecture du projet de budget primitif 2017 « Collecte Tri Traitement ».

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 4 463 202€.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 920 000€ comprenant les restes à réaliser s'élevant en dépenses à 938 601.30€.

M. BRIDOUX commente ce budget primitif, les investissements concernent notamment la déchetterie de Frévent et le quai de transfert pour lesquels il est proposé de contracter un emprunt de 856 000€.

Les délégués approuvent à l'unanimité le budget primitif 2017 « Collecte Tri Traitement ».



M. BRIDOUX expose qu'un marché de tri et conditionnement des emballages et journaux magazines actuellement en cours a été attribué à l'association Récup'Aire pour une durée d'exécution de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2017. Le prix initial à la tonne sortante valorisée comprenant les refus de tri jusqu'à 12 % est de 145€ HT la tonne.

Etant donné qu'une demande d'extension du périmètre d'exercice et d'évolution de la compétence « ordures ménagères » est envisagée, il est nécessaire d'établir un avenant de modifications en cours d'exécution permettant d'obtenir la prestation de tri et de conditionnement des déchets jusqu'au 31 décembre 2017 avec le tarif inchangé de 145 € HT la tonne. Cette prolongation permettra de préparer une nouvelle procédure de marché public avec les nouvelles données.

Au vu des explications données, Monsieur BRIDOUX propose :

- D'approuver la prolongation du marché de tri et conditionnement des emballages et journaux magazines jusqu'au 31 décembre 2017 avec le tarif inchangé de 145 € HT la tonne.

- D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette affaire.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette prolongation de marché.

- **Budget Annexe « Maison de Santé Les Vertes Collines »**

M. FAÏ donne lecture du projet de budget primitif 2017 « Maison de Santé Les Vertes Collines ».

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 141 300€.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 71 771.35€.

M. FAÏ commente ce budget primitif 2017.

Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

- **Budget Annexe « Maison de Santé Léonard de Vinci »**

M. FAÏ donne lecture du projet de budget primitif 2017 « Maison de Santé Léonard de Vinci ».

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 7 500€.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 900 000 €.

M. FAÏ commente ce budget primitif 2017. Il est proposé de contracter un emprunt de 1 247 510€ sachant qu'il sera compensé par le remboursement des loyers.

Les délégués approuvent à l'unanimité ce budget primitif 2017

- **Budget Annexe « Transport à la demande »**

M. FAÏ donne lecture du projet de budget primitif 2017 « Transport à la demande ».

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 25 152.85€.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 240€.

M. FAÏ commente ce budget primitif 2017

Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

M. BRIDOUX rappelle qu'une réflexion est menée depuis plusieurs mois sur la mobilité, c'est un sujet préoccupant et pas évident du fait de l'étendue du territoire.



- **Budget Annexe « Local Commercial et Professionnel à Floringhem »**

M. FAÏ donne lecture du projet de budget primitif 2017 «Local Commercial et Professionnel à Floringhem». En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 11 157.11€. En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 12 287.26€.

M. FAÏ commente ce budget primitif 2017

Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

- **Budget Annexe « Bâtiment Relais » à Herlin le Sec**

M. FAÏ donne lecture du projet de budget primitif 2017 «Bâtiment Relais à Herlin le Sec». En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 125 600€. En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 671 328.03€.

M. FAÏ commente ce budget primitif 2017

Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

- **Budget Annexe « Pépinière d'Entreprises » à Frévent**

M. FAÏ donne lecture du projet de budget primitif 2017 « Pépinière d'Entreprises à Frévent ». En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 155 850€. En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 99 579.97€.

M. FAÏ commente ce budget primitif 2017

Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

M. LOUF souhaiterait avoir des informations sur le bâtiment relais et la Pépinière d'Entreprises de Frévent.

M. FAÏ indique que 2 ateliers sur 4 sont loués et 3 bureaux sur 5.

M. BRIDOUX indique que le Vice-Président, chargé de la compétence « Action Economique » va réunir sa commission très prochainement et pourra apporter des précisions sur l'occupation de ces bâtiments.

- **Budget Annexe « ZAC d'Herlin le Sec »**

M. BRIDOUX donne lecture du projet de budget primitif 2017 « ZAC d'Herlin le Sec ». En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 399 079.15€. En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 396 829.15€.

M. BRIDOUX commente ce budget primitif 2017.

Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

M. BRIDOUX informe que Gamm Vert a son chiffre d'affaire en progression depuis l'ouverture du magasin sur la ZAC d'Herlin. Le magasin Leclerc devrait ouvrir d'ici à septembre 2017 et d'autres implantations vont suivre.

- **Budget Annexe « ZAL de Pernes »**

M. FAÏ donne lecture du projet de budget primitif 2017 « ZAL de Pernes ». En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 777 116.71€. En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 827 069.02€.



M. FAÏ commente ce budget primitif 2017.

Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

M. BRIDOUX informe qu'il y a 50 157m² de terrain à vendre sur cette zone à 20€ le m² et qu'une demande d'installation est en cours.

- **Budget Annexe « ZAL d'Auxi le Château »**

M. FAÏ donne lecture du projet de budget primitif 2017 « ZAL d'Auxi le Château ».

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 889 022.49€.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 867 388.09€.

M. FAÏ commente ce budget primitif 2017. Il est précisé que la zone d'activités dispose encore de 13000 m² de terrain à vendre.

Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

- **Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »**

M. FAÏ donne lecture du projet de budget primitif 2017 « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 31 500€ et les recettes à 37 534.53€.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 328 891.80€.

M. FAÏ commente ce budget primitif 2017

Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

- **Budget Annexe Assainissement Collectif**

M. BRIDOUX donne lecture du projet de budget primitif 2017 « Assainissement Collectif » précisant que ce budget reprend :

- l'ex-SIVU de St Pol comprenant les Communes de St Pol, Ramecourt, Gauchin, St Michel et Roëllecourt.
- le SIVU de Croisette Héricourt
- le SIVU de Croix en Ternois

Au 1^{er} janvier 2017, il sera étendu à l'ensemble du territoire.

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 134 939.41€.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 640 231.09€.

M. BRIDOUX commente ce budget primitif 2017 précisant qu'il est financé uniquement par les usagers.

Dans les recettes, il est proposé de contracté un emprunt en fonction des travaux à réaliser.

Les délégués approuvent ce budget primitif 2017 moins une abstention.

Dans le cadre de ce budget, M. BRIDOUX indique la nécessité de délibérer sur le montant de la redevance Assainissement collectif :

REDEVANCE ASSAINISEMENT COLLECTIF (PART COLLECTIVITE)

Compte tenu du montant des charges du budget ASSAINISEMENT COLLECTIF,

Compte-tenu des écarts de tarifs d'assainissement entre les ex-Syndicats et conformément à la délibération prise le 23 mars 2017, M. BRIDOUX propose de lisser la redevance assainissement collectif (part collectivité) et de fixer les tarifs suivants pour l'année 2017 pour l'ensemble des raccordés et raccordables :



Lissage des parts collectivités par commune	TARIFS
Part collectivité pour les communes de l'ex-SIVU Assainissement Agglomération de St Pol/Tse (€ HT/m ³)	1,4030 (même tarif qu'en 2016)
Part collectivité Croisette Héricourt (€ HT/m ³)	0,0090
Part collectivité Croix en Ternois (€ HT/m ³)	1,6619

Les Membres émettent un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

- **Budget Annexe Assainissement Industriel**

M. BRIDOUX donne lecture du projet de budget primitif 2017 « Assainissement Industriel ».

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 201 900€.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 162 517.16€.

M. BRIDOUX commente ce budget primitif 2017 précisant qu'il est financé uniquement par les industriels.

Il informe également que les industriels veulent augmenter leur capacité de traitement en raison du développement de leurs activités, par conséquent, il est nécessaire d'adapter la station d'épuration industrielle aux futurs besoins.

Un rencontre a eu lieu avec les industriels et les différents partenaires concernés pour engager les travaux s'élevant à 3 millions ½ d'€uros, programmés sur 2 ans ½ .

M. BRIDOUX souligne qu'il est indispensable d'obtenir une eau de qualité à la sortie de la station d'épuration industrielle car elle alimente la Ternoise.

Les délégués approuvent à l'unanimité le budget primitif 2017 de l'Assainissement Industriel.

PROGRAMMATION PAYS DU TERNOIS 2017

M. BACHELET commente succinctement le programme d'actions 2017 du Pays du Ternois. (Voir documents remis à chacun des Membres).

Les Membres approuvent à l'unanimité cette programmation 2017.

M. LOUF demande si l'étude menée dans le cadre du Pays du Ternois portant sur le commerce sera poursuivie.

M. BACHELET indique que cette action va être réactivée prochainement. Ce poste va couvrir également les 7 Vallées.

M. BRIDOUX indique qu'actuellement nous attendons le positionnement de la Région quant au financement des postes d'ingénierie du Pays du Ternois.

ADOPTION DES STATUTS du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL TERNOIS-7VALLEES

Avant les réformes intercommunales de 2014 et 2017, les communautés de communes appartenant aux 7 Vallées et au Ternois, étaient fédérées autour du Pays du Ternois et du Pays des 7 Vallées.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a impulsé une nouvelle dynamique autour des Pays en créant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux, plus communément appelés PETR. Ceux-ci sont portés par un Syndicat Mixte.

Le rapprochement des Pays du Ternois et des 7 Vallées est l'aboutissement d'un processus partenarial de longue date. En effet, ayant inscrit leur stratégie de développement autour d'approches similaires, les deux structures qui représentent deux territoires, ont développé de réelles habitudes de partenariat dans la construction, comme dans la mise en œuvre de projets de développement. Cette collaboration ancienne s'est trouvée justifiée par des problématiques territoriales communes (paysagères, économiques, mobilité, santé), une démographie homogène et une vision élargie de certaines thématiques (filrière bois, trame verte et bleue, tourisme, agriculture).



C'est ainsi que de nombreuses actions ont été mises en place au travers du programme LEADER 2007-2013, de la Maison du Bois, du Contrat de Rayonnement Touristique, de la Plateforme Avenir et Emploi des Jeunes de 2013 à 2016...

C'est pour poursuivre le travail partenarial entre le Ternois et les 7 Vallées, que les deux territoires ont décidé de s'associer pour former un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, une association de préfiguration a été créée en février 2016.

Concrètement, la procédure vise à étendre les missions et le périmètre du Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays du Ternois. C'est ainsi que la Communauté de Communes des 7 Vallées a demandé le 26 septembre 2016 son adhésion à ce syndicat, puis les communes des 7 Vallées et les communautés de communes du Ternois se sont prononcées pour valider cette décision. Le Préfet a autorisé l'adhésion de la Communauté de Communes des 7 Vallées au Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays du Ternois par arrêté préfectoral interdépartemental en date du 29 décembre 2016.

M. BACHELET commente le projet de statut du PETR précisant qu'il a été adopté lors du Conseil Syndical du PETR en date du 30 mars 2017.

Le PETR devrait être opérationnel début juin pour poursuivre les actions sur les 2 territoires et ainsi pouvoir prétendre aux crédits régionaux et européens.

M. LOUF demande ce que concrètement cette nouvelle structure va apporter.

M. BACHELET indique que les Pays sont amenés à disparaître et que la Région oblige la mise en place d'une nouvelle organisation, plus large que le Ternois, pour pouvoir continuer à bénéficier des crédits régionaux d'où la nécessité de construire avec d'autres territoires.

M. BRIDOUX propose d'adopter le projet de statut du PETR.

Les délégués l'adoptent à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Dématérialisation

M. BRIDOUX indique qu'un test de dématérialisation a été effectué pour l'ensemble des délégués communautaires et que seulement 41 ont répondu. Il en communique la liste et demande à ceux qui n'ont pas répondu de bien vouloir se rapprocher du secrétariat et/ou du service communication en fin de séance pour une vérification des adresses mails.

Commissions

M. BRIDOUX présente la composition des différentes commissions et invite les délégués qui souhaitent encore s'inscrire de se rapprocher du secrétariat.

Avant de lever la séance, M. BRIDOUX adresse ses encouragements et ses félicitations à tous ses collaborateurs qui ont fourni un énorme travail depuis le 1^{er} janvier 2017 ainsi qu'aux Vice-Présidents qui s'investissent et se réunissent toutes les semaines.



